

ville de Cambrai



RA / 898 / 2024

DGST / DM / 407 2024 T

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le Commissaire Principal de Police,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu la demande établie par Monsieur Maxime Lesnes, du débit de boissons la comédie, par laquelle il nous informe qu'il va occuper le Domaine Public, le 17 juin 2024, le 21 juin 2024 et le 25 juin 2024.

Considérant qu'à cette occasion il convient de régler la circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes.

ARRETONS :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes seront interdits :

Place Jean Moulin, partie comprise entre la rue des Chanoines et la rue du Temple

le 17 juin 2024, le 21 juin 2024 et le 25 juin 2024, de 18 heures à 23 heures

Article 2 : Afin d'assurer la sécurité des zones occupées par le public en chaussée, des dispositifs de protection pourront être disposés sur les voies de circulation. Ils pourront consister en des bornes de natures diverses disposées en chicane, ou en véhicules placés en travers des voies de circulation, des services municipaux ou des organisateurs privés, dotés de leur chauffeur, afin de garantir la permanence d'accès aux véhicules de Service Publics

Article 3 : les organisateurs s'engagent à informer leurs clientèles et à l'inciter à respecter l'environnement et la tranquillité des abords de leur établissement.

Article 4 : Une signalisation temporaire conforme à la réglementation sera installée par les soins et sous la responsabilité du Centre Technique Municipal et les organisateurs seront tenus d'entretenir, chacun en ce que le concerne, le dispositif mis en place.

Article 5 : Mme la Directrice Général des Services, Mr le Commissaire Principal de Police, Mr le chef de la Police Municipale et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 17 juin 2024

Par délégation du Maire,
La conseillère Municipale Déléguée
Marie José Pombal

